

Les douanes ont ordonné leur destruction

Les quads n'étaient pas aux normes

Importés de Chine en 2007, les quads pour enfants ne répondaient pas aux normes européennes. Ils ont été détruits.

Il aura fallu une très longue procédure et deux procès pour parvenir à ce résultat. Contrôlés à l'automne 2007, jugés non conformes aux normes européennes en vigueur, quarante-six quads ont été détruits mardi 21 juin, par une entreprise spécialisée de Chambéry. « À la suite d'une alerte des autorités de la Commission européenne à tous les états membres, concernant le développement de l'importation de minimoto susceptibles de présenter des risques pour les consommateurs, le service des douanes de Chambéry a procédé, à l'automne 2007, à un contrôle approfondi d'un chargement de quarante-six quads importés de Chine par une société du bassin chambérien. Certains de ces produits présentaient des défauts de conception ou de construction manifestes les rendant dangereux pour les utilisateurs », explique Didier Chopineaux, chef du pôle d'action économique de la direction des



Les quarante-six quads ont été détruits mardi 21 juin dans les locaux de la société Derichebourg.

douanes de Chambéry. L'impression des douaniers a été confirmée par un laboratoire spécialisé. Saisie, la justice a tranché, en première instance et en appel, dans le même sens, ordonnant la confiscation des quads et infligeant une amende à la société importatrice. En 2010,

vingt-et-un millions d'articles ont été contrôlés par les services des douanes à leur entrée sur le territoire français. Sur les 3 000 contrôles diligents, 900 ont entraîné un contentieux, pour non conformité. En Savoie, treize saisies ont permis d'empêcher la vente de 30 000 arti-

cles non conformes : casques et masques de ski, fers à cheveux, parapluies, systèmes de climatisation, etc. « Les douanes n'ont pas la prétention de contrôler 100% des produits importés », souligne toutefois Didier Chopineaux.

P.P.

Baroud d'honneur à La Ravoire

► Lundi 20 juin, en se rendant à La Ravoire, pour saisir les quads avant destruction, les douaniers de Chambéry ont eu droit à un étonnant comité d'accueil. Audrey Gabert et son père Gérard, gérants de la société importatrice des quads, avaient convié sur

place des proches, indépendantistes savoisiens. Leurs arguments, relayés par M^e Gilbert Collard, n'ayant pas été entendus par les tribunaux français, les gérants de la société Didou Quads Evasion, voulaient faire valoir que ce droit là ne pouvait s'appliquer en Savoie.

M^e Fabrice Bonnard, dirigeant du mouvement « Pour la Savoie », a tenté d'expliquer aux douaniers que le Traité d'annexion de 1860 n'ayant pas été ratifié après la deuxième Guerre mondiale, les lois tricolores ne s'appliquent plus depuis 1947. La plaidoirie a été

vaine. Mais le mouvement PLS s'est offert une tribune quasi-officielle face à des représentants de l'Etat français. Une première depuis la question posée à l'Assemblée nationale par le député Yves Nycolin (UMP), le 6 avril 2010, sur la validité du Traité.